



LES VILLES MOYENNES : DES TRAJECTOIRES DIVERSIFIÉES AU SEIN DES SYSTÈMES TERRITORIAUX

Rencontres du Réseau National des Aménageurs

21/11/2017



DÉFINITION RETENUE

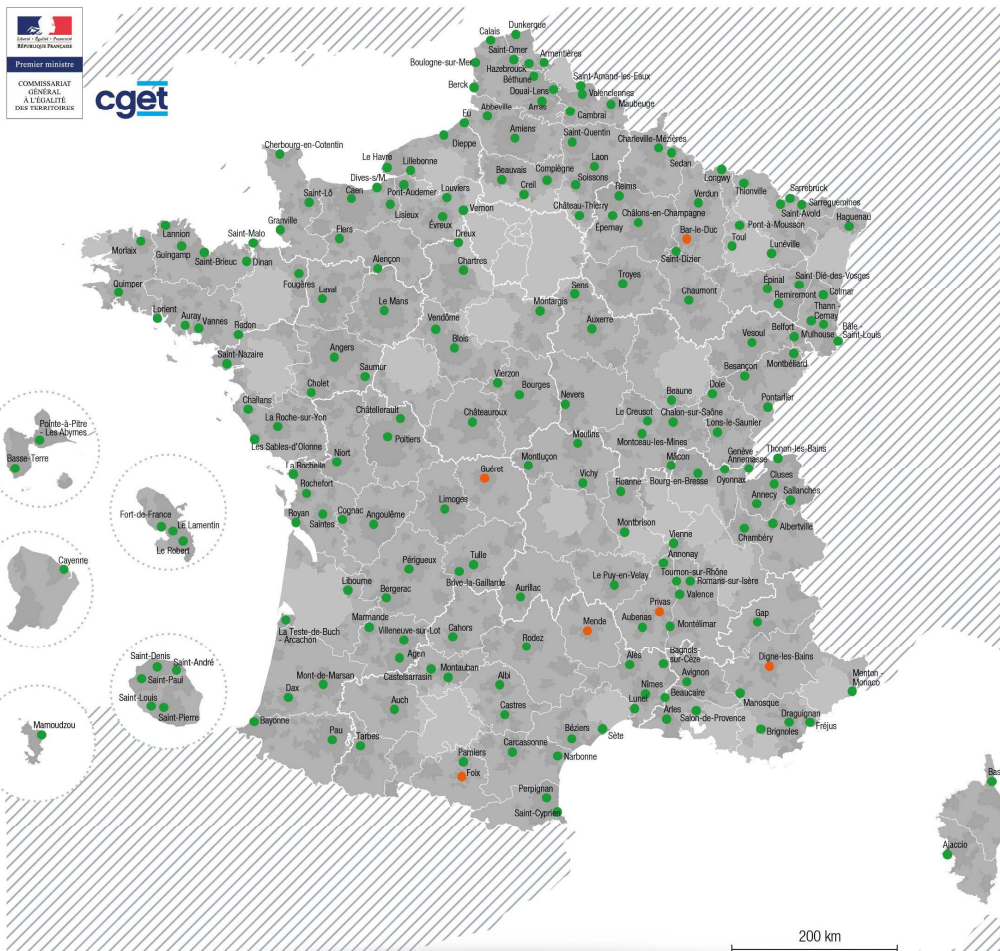
Trois conditions croisant les critères de **taille** et de **centralité** :

- unités urbaines de plus de 20 000 habitants (population 2013) ;
- de type « grand pôle urbain » d'après le zonage en aires urbaines de l'Insee ;
- non incluses dans une des 22 aires urbaines englobant les métropoles institutionnelles.

Dans les six départements ne comptant pas d'unité urbaine de plus de 20 000 habitants, les unités urbaines dont la commune-centre est le chef-lieu de département ont été considérées.

203 villes moyennes

**191 en métropole
12 dans les DROM**



SOURCES : CGET, IGN GEOPLA, 2013 • RÉALISATION : CGET/OST/ OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES - CELLULE CARTO / AG, MG • 2016

- Unité urbaine de plus de 20 000 habitants
- Unité urbaine de moins de 20 000 habitants mais dont la commune centre est chef-lieu de département

• On recense environ 250 villes qui sont le centre d'une unité urbaine de plus de 20 000 habitants (hors métropoles) ;

• On dénombre 513 communes entre 10 et 20 000 habitants et 413 entre 20 et 100 000 habitants.

Villes moyennes et armatures urbaines : état de la recherche

Un fait européen récemment reconnu

- 6,7 % de la population vit dans des villes moyennes et 14,9 % dans des petites villes
- à horizon 2050, les scénarios de développement territorial fondés sur les villes moyennes assurent le meilleur niveau de cohésion

Des spécificités françaises

- un rôle d'articulation interterritoriale
- entre périurbanisation et métropolisation
- la question de la décroissance urbaine

ANALYSE MULTICRITERES DES VILLES MOYENNES

30 villes moyennes particulièrement **fragiles**

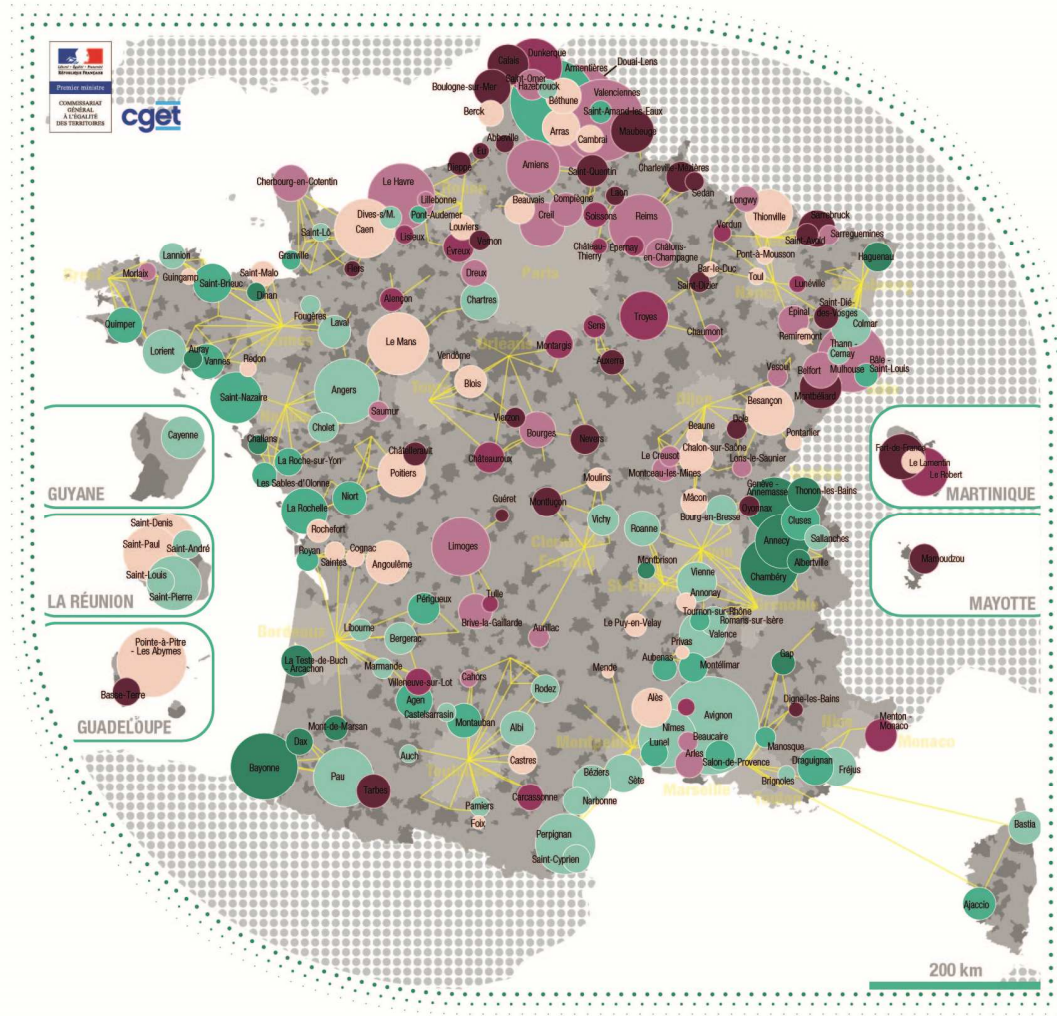
3 principaux **positionnements dans les systèmes territoriaux** :

- inscription dans une dynamique métropolitaine,
- polarisation d'un département,
- interrelation avec d'autres villes moyennes.

L'influence de l'environnement régional : littoral, transfrontalier,, montagne, insulaire

Un scoring des fragilités à partir de 3 critères :

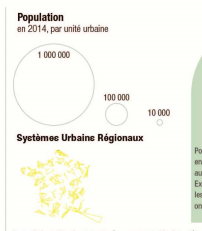
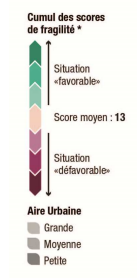
- dynamique démographique (taux de croissance annuel moyen de la population 2008-2013) ;
 - dynamique économique (taux de croissance annuel moyen de l'emploi 2008-2013)
 - fragilité sociale (taux de pauvreté 2013)
-



SOURCES : CGET, CNRS GÉOGRAPHES-CITÉS, IGN GEOFLA, 2015 • RÉALISATION : CGET/DST/ OBSERVATOIRE DES TERRITOIRES - CELLULE CARTO / AG, MG, FP • 2017
 D'APRÈS LES TRAVAUX DE C. VACCHANI-MARCUZZO, F. PAULLIS ET S. BERROFFI PLACÉS SOUS LA DIR. N. CATTAN - CNRS GÉOGRAPHES-CITÉS, 2012

cget

Commissariat général à l'égalité des territoires

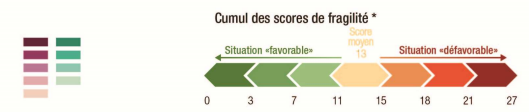


Les scores de fragilité des Villes moyennes sont basés sur 3 thématiques :

- Dynamique démographique : taux de croissance annuel moyen de la population (2008-2013)
- Dynamique économique : taux de croissance annuel moyen de l'emploi (2008-2013)
- Fragilité sociale : taux de pauvreté (2013)

Pour chaque thématique, le score d'une ville moyenne est attribué en fonction de sa position au sein de l'ensemble des villes moyennes.
 Exemple : pour les scores de fragilité démographique : les 20 villes moyennes ayant le taux de croissance le plus faible ont un score de 0, les 20 suivantes un score de 8, etc.

Le territoire national est structuré par un ensemble de systèmes urbains. Ces interdépendances entre aires urbaines sont mises en évidence en cumulant différents indicateurs de flux comme les relations domicile-travail, les migrations résidentielles, les réseaux de transport, les relations sièges-traditions, etc. Les territoires urbains entièrement plus ou moins ruraux sont en évidence. Un premier niveau de 20 systèmes urbains a pu être mis en évidence.



Principales caractéristiques des 203 villes moyennes françaises

FORCES

Près de 23% de la **population française**

3/4 des **communautés d'agglomération**

1/4 des **emplois**

1/3 des **établissements de santé**

1/4 des **lycées**

1/4 des effectifs **étudiants**

80 % des habitants ont **accès aux 12 équipements de la gamme intermédiaire** en 15 minutes ou moins

Des **centres historiques protégés** dans près de la moitié des villes moyennes

Des nœuds **ferroviaires et aéroportuaires**

FRAGILITES

1/3 des **Quartiers prioritaires** de la politique de la ville

Part importante de **retraités** ; faible part des **cadres** et professions intellectuelles supérieures

Une part des **établissements industriels** supérieure à la moyenne nationale dans près de la moitié des villes moyennes

36 % de **jeunes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur** contre 42,9 % en France

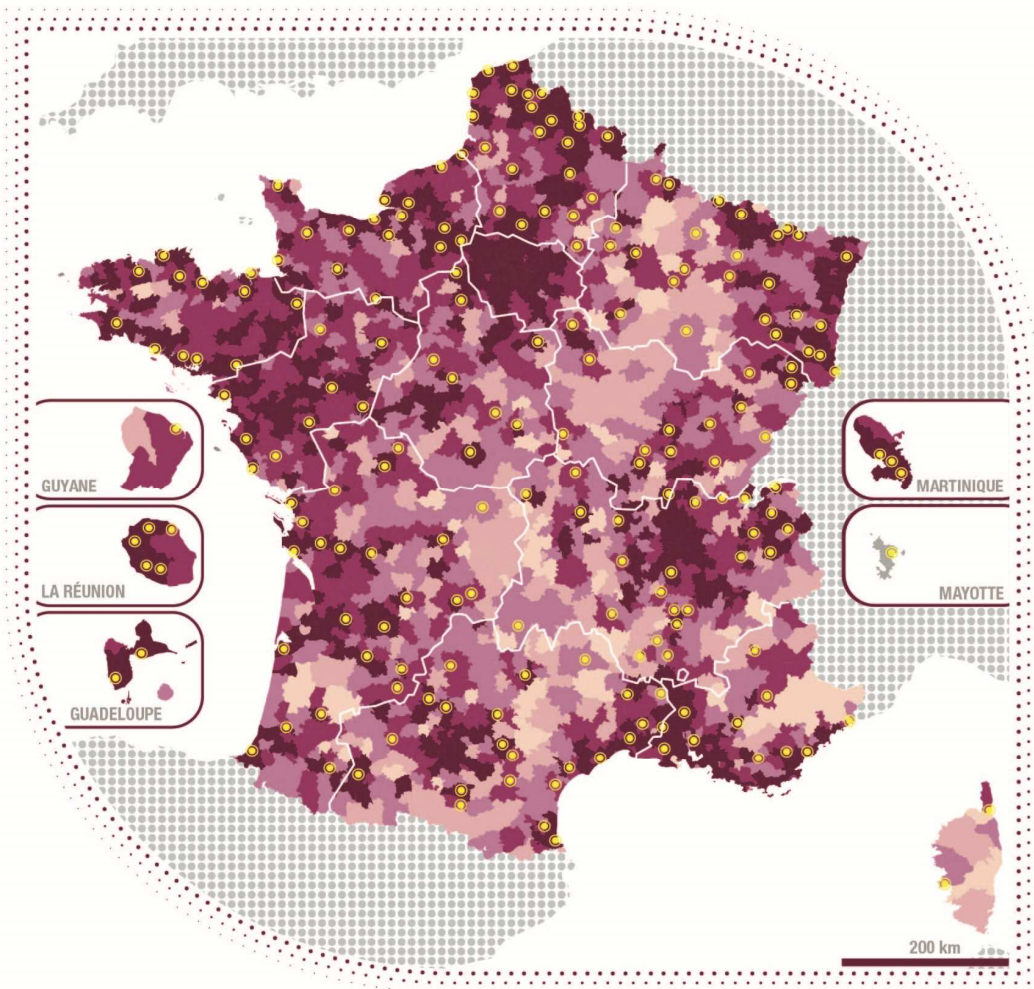
21 % de **jeunes non insérés** contre 14 % en France

82 % des villes moyennes ont un **taux de chômage** supérieur à la moyenne nationale

Un **taux de pauvreté** plus élevé : 17,8 % contre 14,5 % en France

70 % des **logements sociaux** des EPCI sont situés dans la commune-centre

Des **loyers** qui restent élevés même dans les marchés peu tendus



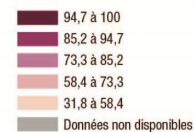
SOURCES DES DONNÉES : CGET 2015, INSEE METRIC/BPE 2013, IGN Géo FLA 2015 • RÉALISATION : CGET-DST - CELLULE CARTO, PH, KH, FP • 2017

cget

Commissariat
général
à l'égalité
des territoires

● Ville moyenne

**Part de la population des villes moyennes
dont le temps d'accès moyen aux 12 équipements
de la gamme intermédiaire est de 15 minutes ou moins**
En % par bassin de vie



Commissariat
général
à l'égalité
des territoires

cget

UNE ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE CONTRASTÉE

	Nombre de villes moyennes concernées	Part de villes moyennes concernées	Exemples de villes
Commune-centre en hausse Aire urbaine en hausse	71	35 %	Draguignan Lannion Pont-à-Mousson
Commune centre en hausse Aire urbaine stable	2	1 %	Haguenau Saint-Paul
Commune centre en hausse Aire urbaine en baisse	2	1 %	Forbach Sallanches
Commune-centre stable Aire urbaine en hausse	2	1 %	Beucaire Mulhouse
Commune-centre en baisse Aire urbaine en hausse	65	32%	Bastia Roanne Saint-Omer
Commune-centre en baisse Aire urbaine en baisse	51	25 %	Bar-le-Duc Morlaix Tulle
Commune-centre en baisse Aire urbaine stable	10	5 %	Brive-la-Gaillarde Vendôme Soissons

cget

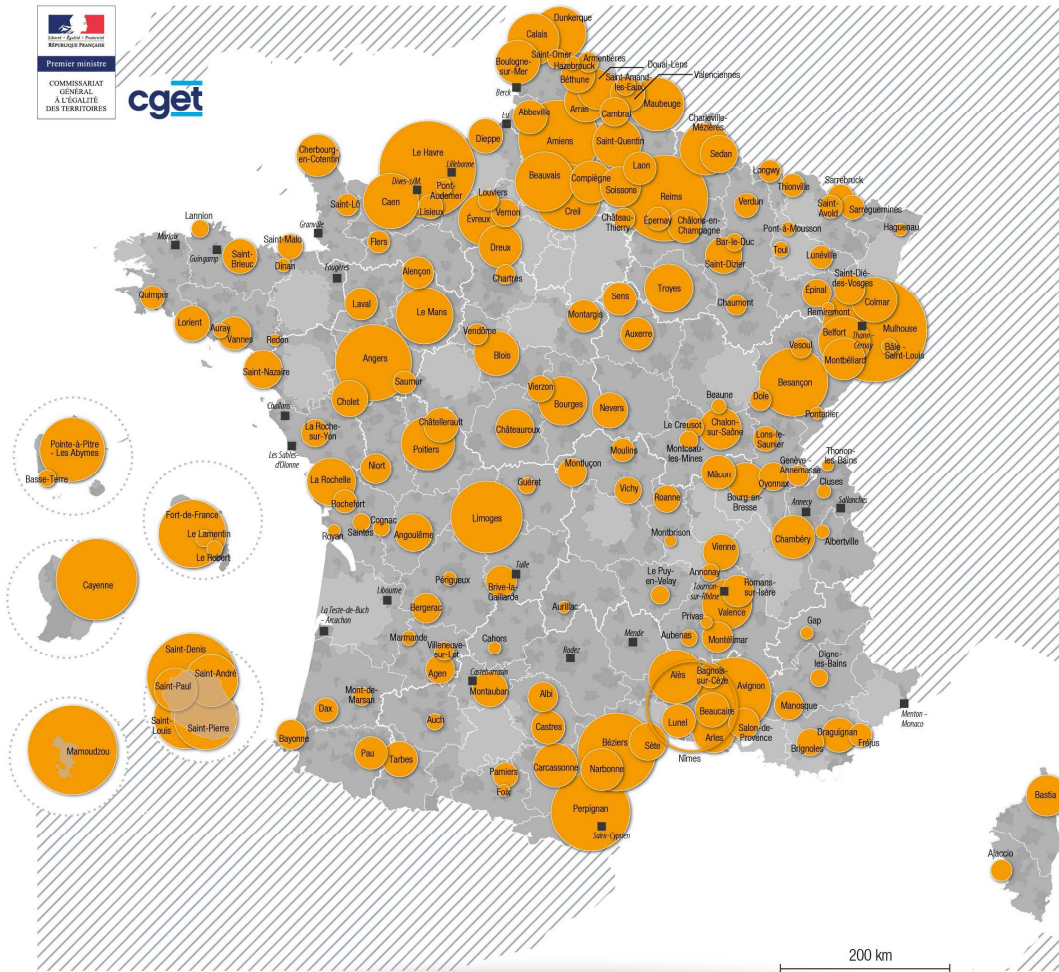
Commissariat
général
à l'égalité
des territoires

Sur la période 2008-2013 :

- 75% des villes moyennes se situent dans des aires urbaines dont la population augmente
- la population de la majorité des communes-centres (62 %) baisse



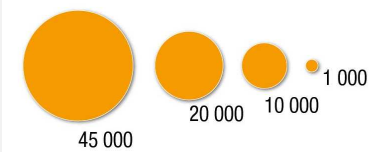
cget



SOURCES : INSEE RP 2013, CGET 2017, IGN GEPLA 2015 • RÉALISATION : CGET-DST - CELLULE CARTO, PH, KH • 2017

88 % des villes moyennes comptent un ou plusieurs QPV

Nombre d'habitants en quartier prioritaire
 de la politique de la ville en 2013
 Par unité urbaine



Action de l'Etat en faveur des villes moyennes

ACTION DE L'ETAT EN FAVEUR DES VILLES MOYENNES

Des contrats de villes moyennes (1973) à l'expérimentation « Villes moyennes témoins » (2007)

Aujourd'hui :

- 146 communes-centres et 50 EPCI des 203 villes moyennes ont bénéficié d'une aide au titre d'une des deux enveloppes de la **DSIL**, soit près de 121 M€ pour 442 projets
- 90 % des villes moyennes sont concernées par un **contrat de ville**
- un peu plus de la moitié des villes moyennes sont concernées par le **NPNRU** (près d'un tiers de l'ensemble des villes concernées)
- 21 des 71 **pôles de compétitivité**

POURQUOI UN PLAN

- Des initiatives récentes prises par l'Etat et/ou les CT, mais dont l'approche reste soit **trop focalisée sur une partie de l'espace** (centre, QPV, ZAC périphérique), soit centrée sur **une seule thématique** (habitat, commerce, patrimoine, logement);
- L'Etat a cofinancé des investissements dans ces communes (DETR, DSIL, VT du CPER, TEPCV, Culture, FISAC,..) mais l'a fait principalement sous forme de guichet de subvention et pas sur la base d'un programme cohérent d'intervention convenu avec les élus.



Pas de politique publique cohérente malgré les déséquilibres

LES 5 OBJECTIFS DE L'INITIATIVE PUBLIQUE

1/ **Renforcer le réseau des villes moyennes** pour en faire un échelon stratégique de la cohésion des territoires ; relation de la ville centre avec les communes périphériques, avec la métropole et le chef lieu de département, avec les communes rurales.

2/ **Mobiliser dans la durée**, l'Etat, les agences nationales (ANAH, ANRU, ADEME...), les grands partenaires comme Action Logement ou la Caisse des Dépôts

3/ **Impliquer les acteurs territoriaux à la bonne échelle** (intercommunalité + ville-centre, département, région) avec une mise en œuvre pragmatique, adaptée aux contextes locaux.

4/ Positionner ces territoires comme **territoires d'innovation et d'attractivité** : développement durable, cohésion sociale, dynamisme commercial, inclusion numérique, qualité de vie quotidienne

5/ **Adapter les moyens publics et privés** aux besoins en fonction du projet de territoire ; simplifier les modalités d'action ; assouplir des modalités de financement, de participation ou d'investissement dans ces territoires.

4 AXES STRATÉGIQUES

1/ Accompagner les collectivités territoriales : préparer la transition énergétique et écologique, rénover le parc de logements, repenser la densité urbaine, les formes de mobilités, les complémentarités et coopérations entre le centre et la périphérie mais aussi avec les territoires ruraux et les grandes agglomérations,... ;

2/ Redonner de la force au tissu commercial et économique : mixité des activités, traditionnelles comme innovantes ; valorisation des atouts touristiques et culturels ; qualité des sites de formation initiale et continue ;

3/ Faire revenir les ménages dans les logements en centre-ville: rénover l'habitat privé ancien ; faciliter l'accès au logement des ménages modestes ; renforcer l'accompagnement des projets de rénovation du bâti.

4/ Améliorer la qualité de vie : mixité sociale, inclusion, services publics et au public, culture et patrimoine.

3 PREREQUIS

1/ **L'existence d'un projet de territoire** qui propose une vision pluriannuelle et correspond aux orientations thématiques inscrites dans le plan villes moyennes : habitat/cadre de vie ; commerce/développement économique ; services au public.

2/ Une **maitrise d'ouvrage structurée** autour d'un directeur de projet à plein temps et d'une équipe, capable de conduire le plan dans la durée ;

3/ **Un portage politique de la démarche**, qui doit être a minima communal et intercommunal. Le projet de territoire est défini à l'échelle des EPCI, des unités urbaines, en tenant compte des enjeux et du lien entre la ville-centre et les communes périphériques.